

Boucan d'enfer

Omniprésent, le bruit est une composante essentielle de nos vies. Mais jusqu'à quel point ? En ville comme à la campagne, il est de plus en plus l'objet de critiques. Parce qu'il cause bien des dégâts en matière de santé publique. Et que le confinement a changé la donne.

Dossier réalisé par Soraya Ghali et Laurence van Ruymbekke, avec Maïna Boutmin et Olivier Rogeau



Même *The New York Times* en a parlé : le coq Maurice, qui chantait, tranquille, sur son tas de fumier, à Saint-Pierre-d'Oléron (Charente-Maritime), a obtenu gain de cause devant le tribunal correctionnel. Il pourra poursuivre ses séances très matinales de vocalises, n'en déplaise à ses voisins qui l'avaient assigné en justice pour chants trop sonores à l'aube.

Quatre ans plus tard, à Bruxelles. La boîte de nuit Le Fuse, implantée au cœur de la ville et donc de logements, est contrainte de fermer sur plainte d'un voisin. Ce dernier se dit dans l'impossibilité de trouver des locataires prêts à vivre ou à travailler à côté de cette très sonore et très nocturne boîte à musique. Le tollé est général, tant du côté de ceux qui jugent qu'il ne faut pas acheter à côté d'un lieu comme celui-là si l'on n'aime pas le bruit, que du côté de ceux qui trouvent légitime d'aspirer au silence et au sommeil la nuit.

Cet événement récent vient brusquement remettre en lumière la très délicate question du bruit, rebelle par excellence et peu soucieux de la différence entre un espace public et un espace privé. Le bruit est partout. En ville, bien sûr, dans le ciel lorsque des avions vrombissent, sur les axes routiers et les chantiers, dans les cours de récréation et les bureaux paysagers. On ne le voit pas et, très rarement, on le mesure, à part dans des salles de concert désormais surveillées de près afin d'épargner les oreilles des spectateurs.

Il fait pourtant des dégâts majeurs en matière de santé publique. D'abord en dommages causés à l'oreille même. Ensuite, par ricochet, à la qualité du sommeil, au bien-être, à la concentration, au

niveau de stress, à l'apprentissage des plus jeunes... Sans parler des acouphènes qui touchent près d'une personne sur cinq.

Nul ne dispose en Belgique d'un chiffre résumant à lui seul le coût du bruit. En France, il était estimé à quelque 57 milliards d'euros en 2016 (Etude Ademe/CNB). Parmi les nombreux interlocuteurs que Le Vif a contactés pour élaborer ce dossier, beaucoup ont répondu ne pas disposer des compétences nécessaires pour répondre à nos questions. Qui, dans ce cas, les détient ? Il s'est également avéré très difficile

**Les données
chiffrées ne sont
ni compilées
ni centralisées.
Difficile de se
faire une idée
de la façon dont
la population
supporte le bruit.**

de collecter des données chiffrées. La thématique des plaintes pour nuisances sonores est à cet égard révélatrice. Une plainte peut être déposée, selon son origine (installation industrielle, festival, chantier, voisin, plaine de jeux), auprès de la commune, de la Région dont on dépend, ou en justice de paix. Ces chiffres, qui ne sont pas toujours détaillés, ne sont pas non plus compilés ni centralisés.

Impossible, dès lors, de se faire l'idée la plus juste de la façon dont la population supporte – ou ne supporte plus – le bruit.

Les autorités politiques régionales sont tenues de se plier à une directive européenne pour lutter contre les nuisances sonores mais, à ce jour, les objectifs ne sont pas atteints. Le combat contre le bruit doit s'envisager à long terme. Raison de plus pour disposer de toutes les données nécessaires avant de lancer l'offensive... ▽ *Laurence van Ruymbeke*